

POSTULAT

du groupe CVPO, par les députés Beat Rieder et Philipp Matthias Bregy, concernant mieux utiliser les collaborateurs au lieu d'en engager de nouveaux (17.11.2011) 6.022
(en collaboration avec le DFIS)
(motion transformée en postulat lors du développement)

Le nombre de collaboratrices et de collaborateurs du canton du Valais augmente chaque année. Rien qu'en 2012, 78,4 nouveaux postes ont été créés. Entretemps, les dépenses pour le personnel de l'Etat équivalent à peu près aux recettes fiscales des personnes morales et physiques.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat d'optimiser l'utilisation des collaborateurs existants plutôt que de créer chaque année de nouveaux postes. Des audits externes devraient permettre a) à chaque département en soi et b) aux départements entre eux d'étudier comment occuper au mieux les collaborateurs actuels afin d'éviter une augmentation ultérieure des coûts afférents au personnel.

Il convient en outre d'examiner s'il serait possible d'entreprendre, dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes (projet RPT II), un redimensionnement des différents services, totalement ou en faveur d'autres services. Une disposition transitoire devrait interdire aux départements de procéder à de nouveaux engagements jusqu'à ce que les rapports d'audits mentionnés ci-dessus aient été rendus.

Parallèlement, il convient de créer la base législative nécessaire afin d'obliger le Conseil d'Etat à déclarer au Grand Conseil, pour chaque nouveau projet, les dépenses en personnel y relatives.

Sion, le 17 novembre 2011
(10h00)

Groupe CVPO, par
Beat Rieder, député
Philipp Matthias Bregy, député